

L'EMANCIPATION



SOUVENIRS HISTORIQUES

dédiés

AUX ENFANTS VAUDOIS

par deux de leurs amis

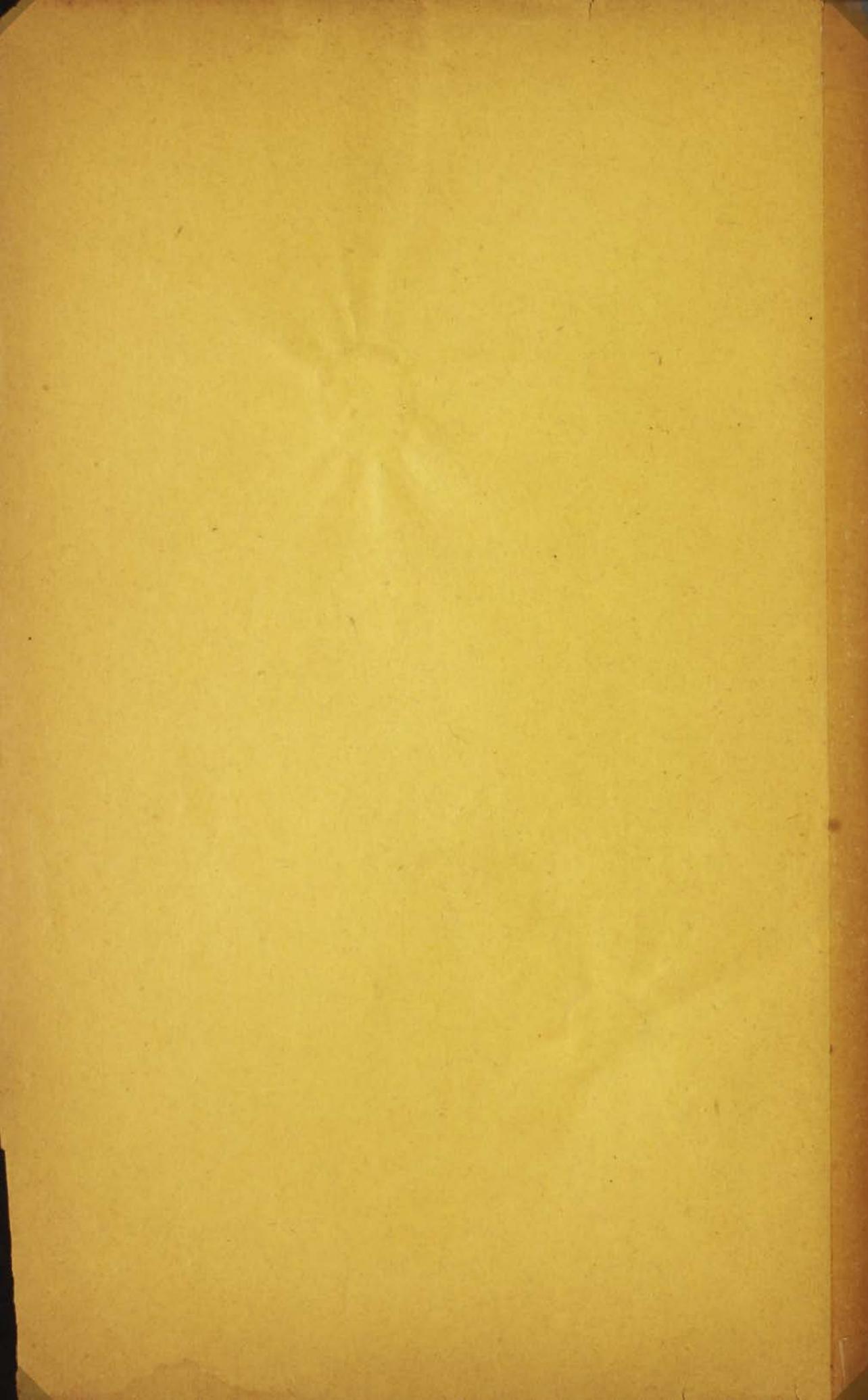
à l'occasion du 17 Février 1891



TORRE PELLICE

IMPRIMERIE ALPINA

1891.



17 Février 1891

L'ÉMANCIPATION

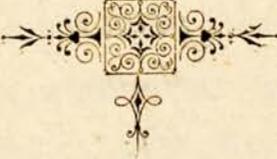


SOUVENIRS HISTORIQUES

dédiés

AUX ENFANTS VAUDOIS

par deux de leurs amis



TORRE PELLICE

IMPRIMERIE ALPINA

1891.

AVANT-PROPOS

Chers enfants

Tout a un terme ici-bas, même les meilleures choses qui finissent par coûter de trop grands sacrifices, à ceux qui les donnent et par laisser peut-être ceux qui les reçoivent. Il faut que les amis des enfants se succèdent les uns aux autres et que les dons qu'on leur fait changent de nature. Aussi est-ce la dernière fois que vos deux vieux amis se présentent à vous le 17 Février, heureux et reconnaissants au Seigneur, s'ils ont pu, par leurs publications vous faire quelque plaisir et vous être de quelque utilité. Ils espèrent vivement que d'autres se sentiront pressés de prendre leur place et ils vous envoient leurs affectueuses salutations, en exprimant le vœu que Dieu veuille se former en vous une génération d'hommes et de femmes qui, comme nos ancêtres, dont ils ont retracé l'histoire, ne vivent pas pour eux mêmes, mais pour Celui qui est mort et qui est ressuscité pour eux.

H. et P. M.

L'EMANCIPATION



I.

Condition des Vaudois avant l'Émancipation.

Aucune persécution, depuis la Glorieuse Rentrée et la paix avec le Duc de Savoie, n'avait plus ensanglanté nos Vallées. Nos pères pouvaient vivre tranquilles et d'autant plus tranquilles qu'ils vivaient plus cachés dans leurs humbles chaumières. Qu'il s'en fallait, cependant, que leur condition fût heureuse ! Ils ne pouvaient oublier et, l'eussent-ils oublié un seul instant, ou n'aurait pas manqué de le leur rappeler incontinent, qu'ils n'étaient point un peuple libre, que mille prescriptions vexatoires venaient entraver leurs mouvements; qu'ils étaient des gens tolérés jusqu'à un certain point et méprisés sans réserve.

Jusqu'à la veille même de 1848, les Vaudois ne pouvaient acheter des propriétés, et ne pouvaient exercer qu'abusivement leur industrie et leur commerce au dehors des étroites limites de leur territoire.

Les soldats étaient obligés de fréquenter la messe et de présenter les armes au S. Sacrement; très peu parvenaient au grade d'officier. — Les Vaudois n'avaient que 2 ou 3 notaires de leur religion et ils ne pouvaient atteindre aucune charge plus élevée que celle de Syndic. Point d'avocats, point de juges parmi eux et il était presque entendu qu'en cas de dispute entre un catholique et un barbet, celui-ci devait céder. — Toujours et partout la majorité était assurée aux catholiques dans les Conseils, bien que la presque totalité de la propriété fût aux Vaudois et que l'impôt foncier fût pour ceux-ci d'un tiers plus élevé que pour les autres — Leurs médecins recevaient, au moyen d'un simple certificat, l'autorisation d'exercer la médecine, mais seulement parmi leur coreligionnaires. — Les livres religieux, bibles, liturgies, catéchismes, etc., étaient soumis à une censure très sévère. — Le modérateur, en recevant les caisses (provenant de l'étranger), qui

les contenaient devait prendre l'engagement qu'ils ne seraient distribués ou vendus qu'à des Vaudois. — À Rorà, le prêtre prétendait que les protestants eussent fini leur culte à l'heure où il commençait le sien, — À Angrogne, certains jours de fête, la procession catholique faisait solennellement le tour du temple protestant en chantant à gorge déployée et le pasteur devait s'arrêter jusqu'à ce qu'elle se fût éloignée. — Les Vaudois décédés en dehors des limites des Vallées étaient ensevelis, ou hors des cimetières, ou dans l'espace réservé aux excommuniés (1). — Un enfant qui par caprice ou pour faire de la peine à ses parents qui l'auraient puni trop sévèrement suivant lui, aurait manifesté l'intention de se faire catholique, se dégageait de toute autorité paternelle. Envoyé dans un couvent, il était perdu à tout jamais pour les siens. — Enfin il était expressément défendu de célébrer des services religieux en dehors de la circonscription des Vallées et de tenter, par la parole ou par la presse, n'importe quelle propagande religieuse.

(1) Le major Bonnet de S.t Jean, était mort et avait été enseveli à Aoste en un lieu déshonorable. M Amédée Bert se rendit dans cette ville, et en rapporta le corps du major Bonnet auquel il donna à la Tour une sépulture honorable.

Nous n'en disons pas davantage. Cela suffit pour prouver que le peuple Vaudois était, à la veille même de 48, un peuple d'esclaves, un peuple *mancipio*.

II.

Symptômes précurseurs de la délivrance.

Mais l'heure de la délivrance allait sonner. Des voix généreuses commençaient à s'élever partout en faveur des pauvres opprimés (1). Dans un banquet politique qui eut lieu le 12 Décembre 47, à Pignerol, l'avocat Audifredi prononça ces nobles paroles : « Aux pieds de ces monts qui nous dominant, vingt-mille de nos frères sont privés des droits de citoyens, et cependant ils sont instruits, laborieux, forts de bras et de cœur autant que les autres Italiens. C'est à nous qu'il appartient d'élever la voix en leur faveur ; à nous, leurs plus proches frères, de demander que la patrie soit pour eux une mère et non une marâtre ; à nous de crier les tout

(1) Nous ne parlons ici que des voix qui s'élevèrent en Italie. Nous ne saurions toutefois passer sous silence la part active que prit à notre délivrance le Comité Vaudois de Londres.

premiers: « Vive l'émancipation des Vaudois. » (1)

Mais ils n'avaient pas été les premiers. À Turin une pétition en faveur des Vaudois se couvrait de signatures, parmi lesquelles celle de Roberto d'Azelio notre grand protecteur et ami (2), de Cavour, de Balbo, d'une 80^{ne} de prêtres, d'une foule d'avocats, de médecins, de négociants, en tout 600 personnes.

Le Comte Sclopis dans un rapport présenté au roi affirmait « qu'aucune autre population de l'Etat ne pouvait être comparée à la Vaudoise à cause de ses vertus morales et domestiques ».

(1) E 1847, notre Collège recevait la visite de quelques messieurs, qui se qualifièrent comme représentants de la Société d'Agriculture; ils manifestèrent le désir de connaître nos institutions et ils demandèrent à adresser quelques questions aux élèves. Le même jour il y eut à Briqueras un banquet auquel assistait l'évêque de Pignerol et où ces Messieurs firent leur rapport sur ce qu'ils avaient vu et entendu à la Tour et finirent par porter un toast au Collège Vaudois.

Le diplôme de cette Société existe au Collège.

(2) Un jour en 1845, M. Jean Revel était occupé à donner une leçon d'arithmétique à l'École Supérieure de jeunes filles, lorsqu'il vit entrer un monsieur qui avait tout l'air d'un personnage de haut bord. Au bout d'un moment, il demande la permission de continuer lui même la leçon. M. Revel lui tend la craie et le voilà rangeant ses chiffres et faisant ses démonstrations avec un entrain remarquable. En se retirant, il tendit sa carte qui portait: Roberto d'Azeglio, ciambellano di S. M. il re C. Alberto.

Le roi lui même nous connaissait et nous était favorable. En 44, lorsqu'il vint à la Tour pour la dédicace du temple catholique édifié par l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, on avait préparé pour l'accompagner une escorte de dragons. Il la refusa en disant qu'il n'avait pas besoin de protection armée pour se rendre parmi les Vaudois. Ceux-ci improvisèrent eux mêmes une garde du corps. De tous côtés ils accoururent avec leurs vieux fusils et les anciens uniformes sur lesquels ils avaient pu mettre la main, se rangèrent en ligne, et firent le service d'honneur. Le roi touché par leur accueil si cordial, ordonna l'érection de la fontaine qui porte cette inscription : « Re Carlo Alberto al popolo che l'accoglieva con tanto affetto. MDCCCXLV. »

Toutefois ce qui hâta notre délivrance, plus que toute autre chose, ce fut la proclamation qui eut lieu, le 8 février 1848, du *Statuto*.

Qu'est-ce que ce *Statuto*? C'est un décret du roi Charles Albert par lequel il établit que dorénavant les lois qui gouverneront son peuple n'émaneront plus directement et exclusivement de sa volonté royale, mais qu'elles seront discutées et approuvées par une Chambre com-

posée de députés nommés librement par ses sujets. - En d'autres termes : jusqu'au *Statuto* le peuple obéissait aux ordres du roi; depuis le *Statuto* le peuple obéit aux ordres qu'il s'est donnés lui même; jusqu'au *Statuto* le roi est un monarque absolu qui n'a de compte à rendre à personne qu'à sa conscience et à Dieu; depuis le *Statuto* il règne encore, il conduit la politique intérieure et extérieure de la nation; il nomme les ministres chargés de diriger les différentes branches de l'administration, mais il est le premier serviteur de la constitution qu'il a donnée à son peuple, et s'il appose sa signature royale aux lois que le Parlement a approuvées, il ne peut l'apposer qu'à celles-là. Le *Statuto*, c'est le roi devenant le père, l'ami de son peuple; le *Statuto* c'est un peuple de sujets devenant un peuple de citoyens maîtres de leurs destinées, jouissant de toutes les libertés pouvant se concilier avec la moralité et l'ordre, et devenant en même temps les enfants et les amis dévoués de leur roi.

III.

Le décret d'Émancipation.

Le *Statuto* ayant été accordé aux populations des Etats Sardes, *l'émancipation des Vaudois*

devait suivre; car au sein d'un peuple libre il ne devait plus y avoir de place pour des serfs.

On ne pouvait plus que répondre favorablement à la noble pétition où les membres de la Table (MM. J. J. Bonjour, J. P. Revel, P. Lantaret, P. Parise, H. Poët), parlant de leur coreligionnaires avaient dit: « Ils ont l'entière conviction que le Monarque Auguste et magnanime qui vient d'abolir toute juridiction exceptionnelle, abrogera enfin ces anciens édits restrictifs qui n'ont jamais cessé de peser sur eux..... Dévoués de bras et de cœur à Votre Majesté, les Vaudois sauront mieux que personne apprécier vos bienfaits, nul n'en éprouvera une plus vive reconnaissance, nul n'implorera avec plus de ferveur les bénédictions célestes sur Votre personne sacrée et sur toute Votre royale famille. »

Il y eut cependant des cléricaux foncés, des ennemis des Vaudois, qui cherchèrent à se faire illusion et à croire que cette nouvelle catastrophe leur serait épargnée. On raconte en effet que quelqu'un, entrant dans un café de la Tour, dit en se frottant les mains: *Y ouma 'l statut ma pèr i Valdeïs a y è niente.*

Vain espoir, le 24, dans la journée, on savait à Turin que le décret d'émancipation, signé le 17, devait incessamment paraître.

Le 24 au soir, une foule comptant plusieurs milliers de personnes, se pressait autour de la maison occupée par le pasteur Vaudois A. Bert et acclamait aux nouveaux *fratelli* en chantant,

Fratelli d'Italia, l'Italia s'è desta;

Le 25, le décret paraissait. Le voici dans son entier :

CHARLES ALBERT

par la Grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, de Chypre, etc.

Duc de Savoie, etc.

Prenant en considération la fidélité et les bons sentiments des populations vaudoises, Nos Royaux Prédécesseurs ont graduellement et par des mesures successives abrogé en partie ou adouci les Lois qui anciennement restreignaient leurs capacités civiles. Et Nous-même en suivant leurs traces avons concédé à nos dits sujets des facilités toujours plus amples, en accordant de fréquentes et larges dispenses de l'observation de ces mêmes Lois. Et aujourd'hui, vu que les motifs qui avaient provoqué ces restrictions

ayant cessé, on peut compléter le système déjà suivi progressivement en leur faveur, Nous avons de notre bon gré résolu de les rendre participants de tous les avantages conciliables avec les maximes générales de Notre législation.

A cet effet par les présentes, de Notre science certaine, et autorité royale, sur l'avis de notre Conseil, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Les Vaudois sont admis à jouir de tous les droits civils et politiques de Nos sujets, à fréquenter les écoles, tant au dedans qu'au dehors de l'Université, et à obtenir les grades académiques.

Rien n'est cependant innové quant à l'exercice de leur culte, et aux écoles dirigées par eux.

Nous dérogeons à toute loi contraire aux présentes que nous enjoignons à Nos Sénats, à la Chambre des Comptes, au Contrôle Général d'enregistrer, et à quiconque il appartient, de les observer, et faire observer, voulant qu'elles soient insérées dans le Recueil des Actes du Gouvernement, et que aux copies imprimées dans la Typographie Royale on ajoute foi comme à l'original : Car telle est Notre volonté.

Donné à Turin le dix-septième du mois de février l'an du Seigneur mil-huit-cent quarante-huit et de Notre Règne le dix-huitième.

CHARLES ALBERT.

V. AVET.

V. DI REVEL.

V. DI COLLEGNO.

BORELLI.

IV.

Les fêtes aux Vallées.

La nouvelle de cette publication se répandit avec la rapidité de l'éclair jusque dans nos hameaux les plus reculés, et partout on se prépara à fêter dignement la grande délivrance qui venait de nous être accordée.

Le 25, grandes illuminations, feux innombrables sur les montagnes, coups de fusil retentissant dans la ville et dans les hameaux. Dans la matinée, eut lieu aux Coppiers un service d'actions de grâces présidé par M. J. P. Meille qui parla d'abondance et avec beaucoup de force sur I Sam. 2, 6-8: « L'Eternel fait mourir et il fait vivre; il fait descendre au sépulcre, et il en fait remonter. L'Eternel appauvrit et enrichit, il abaisse et il élève; il

relève le pauvre de la poudre, il tire l'indigent du fumier pour le faire asseoir avec les princes ».

Tout le jour les chemins furent parcourus par des escouades de jeunes gens chantant à tue-tête mais de grand cœur :

*Coll'azzurra cocarda sul petto,
Con italici palpiti in core,
Come figli d'un padre diletto,
Carlo Alberto, veniamo al tuo piè;
F gridiamo esultanti d'amore,
Viva il Re! Viva il Re! Viva il Re!*

Il y eut aussi ce jour-là un banquet où parla, entre autres, un prêtre dont le discours pouvait se résumer en ces deux idées. Aussi longtemps que les Vaudois avaient fait usage des armes, on leur avait répondu par les armes; maintenant qu'ils manifestaient des sentiments d'amour on leur répondait par l'amour; comme si les Vaudois avaient été les premiers à tirer l'épée du fourreau; comme s'ils avaient jamais souhaité autre chose que la paix, avec la liberté de servir Dieu suivant leur conscience. Cette *flèche empoisonnée de Parthe* blessa quelques personnes qui comprirent et dont une répondit à *dovere*. Mais l'enthousiasme de la plu-

part était si grand qu'ils n'avaient pas compris et qu'ils avaient applaudi celui qui l'avait lancée.

Mêmes fêtes à St. Jean. Le curé enlevé par le souffle d'amour qui l'enveloppait de toutes parts s'écria: *J vat a fè sounè mie pi bele baudette.*

L'épisode le plus émouvant de la journée ce fut la visite, en corps, au vénérable pasteur Josué Meille. On rapporte qu'à cette occasion il prononça les paroles: « Laisse maintenant » aller ton serviteur en paix; » et qu'il passait de groupe en groupe en serrant les mains qui se tendaient vers lui et en s'écriant: Viva la fratellanza!

Mais ce fut à Turin que la joie des Vaudois atteignit son comble car elle s'y fondit avec celle de tout un peuple.

Nous cédon's la plume, pour vous raconter ces belles fêtes. à quelqu'un qui en fut le témoin. (1)

Le 27 février 1848 restera comme une époque de grand souvenir pour la nation entière et pour la population vaudoise en particulier.

Dès la veille du ce beau jour, Turin avait perdu sa tranquillité accoutumée: un air de fête

(1) Voir l'Echo des Vallées que dirigeait J. P. Meille. — Année 1849.

l'animait; des groupes de ses habitants postés aux portes y accueillaient au milieu des manifestations de l'enthousiasme le plus vif, les nombreux arrivants qui de toutes les provinces affluaient à la capitale. C'étaient, entre ceux qui arrivaient et ceux qui les recevaient, des serremments de mains, des embrassements, souvent même des larmes, tant l'émotion qui les agitait était profonde. Une joie comme celle d'une bonne nouvelle brillait sur tous les visages; et de toutes parts, des chants auxquels on n'était pas accoutumé retentissaient des mâles poitrines d'une jeunesse rappelant par son costume antique les beaux temps des libertés italiennes.

Quelle était donc la cause d'un contentement si général et si profond?

C'est que le lendemain devait avoir lieu la plus belle fête que le Piémont eût encore célébrée, la fête de la liberté, non pas conquise au prix du sang et des émeutes, mais généreusement accordée par un prince magnanime à un peuple digne de la porter. C'était pour faire briller aux yeux de ce monarque bien-aimé leur bonheur et leur reconnaissance, que des extrémités les plus éloignées du royaume, les populations étaient accourues, et qu'elles fai-

saient résonner la capitale de leurs bruyantes acclamations.

La nuit avancée avait à peine interrompu depuis quelques instants ces manifestations de la joie publique, quand le canon de la citadelle annonça à la ville assoupie que le jour tant désiré avait lui. A ce signal tout Turin fut sur pied, et des flots de peuple recommencèrent à parcourir les rues un moment désertes. A neuf heures on vit, de tous les quartiers de la ville, déboucher sur la place dite *le Champ de Mars*, les nombreuses compagnies dont devait se composer le cortège appelé à défilé devant le roi. C'était un beau spectacle, un spectacle que n'oublieront jamais ceux qui en furent les témoins, que celui qu'elles offraient en s'avancant les unes après les autres: Sardes, Ligures, Niçois, Savoyards, tout ce que le Piémont comptait de Provinces, la grande bannière en tête, des centaines, des milliers de petites bannières après, au son d'une musique guerrière, entrecoupée de chants nationaux, et au milieu des *vivat* délirants de tout un peuple accouru pour les contempler.

Les rues que le cortège devait traverser étaient disposées comme pour un triomphe: des

bannières sans nombre flottant au gré du vent; de riches tentures, des inscriptions, des guirlandes en ornaient les maisons du faite à la base; une multitude innombrable les bordait de chaque côté, aussi remarquable pour l'expression radieuse des visages que par l'infinie variété de ses costumes.

L'aspect était plus saisissant encore sur la place du Château; là était véritablement le centre de la fête. Au balcon du palais, la reine avec ses dames et quelques officiers; vis-à-vis, dans un demi cercle formé entre ce balcon et le Château, le roi à cheval, ayant à ses côtés les princes, et tout autour de lui une haie de généraux et de grands: au-dessus du sol, où se pressait une multitude tellement nombreuse qu'il eût été impossible de la compter, sur les balcons, sur les terrasses, et jusque sur les tourelles du Château, des milliers de têtes apparaissaient au milieu des bannières flottantes et derrière les tentures, aux couleurs bleu et blanc, dont les palais étaient ornés, tel était le coup d'œil à la fois pittoresque et grandiose que présentait, au jour dont nous parlons, cette place immense et magnifique.

Mais ce fut quand le cortège eut commencé de défiler que le spectacle se fit véritablement sublime : à chaque députation qui apparaissait, des *evviva* sans fin se faisaient entendre ; d'autres *evviva* répondaient ; du haut des maisons, des balcons, de la rue, les bras s'ouvraient comme pour s'embrasser, les bannières s'agitaient, des larmes s'échappaient de beaucoup d'yeux ; un esprit de fraternité descendu du Ciel semblait se promener sur cette immense foule, et confondre en un même sentiment ces populations naguère étrangères les unes aux autres, et plusieurs même ennemies. Un jour pareil à celui-là ne s'était jamais levé sur le Piémont ; et qui sait quand il s'en lèvera un autre qui lui ressemble !

Une bannière au milieu de toutes les autres excitait partout où elle se montrait, un enthousiasme extraordinaire, et les manifestations de la plus vive sympathie. Sur un fond bleu elle portait cette simple inscription, surmontée des armoiries royales : « *A Carlo Alberto, i Valdesi riconoscenti.* » Environ six cents hommes la suivaient : c'étaient les coreligionnaires de Varaglia, ces *Vaudois* jadis exécrés, et naguère encore les objets des préventions les plus dé-

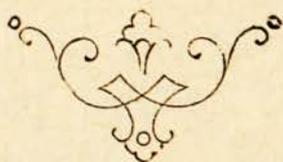
raisonnables et les plus injustes. Deux jours auparavant, ils avaient fêté par des feux allumés sur la croupe de leurs montagnes, l'édit d'*émancipation* qui les assimilait aux autres sujets de la monarchie; et dans ce jour unis à ceux qui étaient maintenant véritablement leurs frères, ils étaient venus fêter, pleins de joie, l'événement heureux qui les avait tous ensemble élevés à la dignité d'homme et de citoyen. Par une attention des plus délicates, afin qu'ils ne se souvinsent plus, en ce jour de commune allégresse, des humiliations dont on les avait abreuvés, pendant tant de siècles, les ordonnateurs de la fête leur avaient, par acclamation, donné la place d'honneur à la tête des Corporations de la capitale: « Ils ont été assez longtemps les derniers, avait-on dit, qu'ils soient une fois aussi les premiers! » Au Champ de Mars, la députation génoise leur avait fait porter par quelques-uns des siens des paroles senties de félicitation sur leur émancipation récente; et maintenant à travers ces immenses rues où jamais leur nom n'avait retenti qu'accompagné de l'insulte, un cri continu se faisait entendre: « *Vivano i fratelli Valdesi! Evviva l'emancipazione dei Valdesi!* »

Les acclamations devinrent plus expressives encore et plus bruyantes, quand le moment fut venu pour la bannière vaudoise de défiler à son tour au milieu des députations dont se composait le cortège. Lorsqu'elle passa devant le Corps des étudiants, elles devinrent véritablement frénétiques: *Evviva la libertà di coscienza! Evviva la libertà dei culti!* » étaient les cris qui s'ajoutaient alors au cri mille fois répété de: « *Vivano i fratelli Valdesi!* » En passant, les mains se cherchaient et se serraient; plus d'un de ces jeunes hommes au cœur bouillant et généreux, s'élançant des rangs, courait embrasser ces graves montagnards qui étonnés et saisis, ne pouvaient que pleurer.

Mais qui dira jamais l'émotion qui s'empara d'eux, quand arrivés sur la place du Château: — sur cette place célèbre par le martyre de tant de leurs frères — quand foulant du pied le sol sur lequel s'était élevé le bûcher qui avait consumé Varaglia, ils entendirent, du sein de cette immense multitude qui les enveloppait, au lieu du cri ancien: « *Mort au Vaudois! Mort à l'hérétique!* » retentir, proféré par des milliers de bouches, et au milieu des démonstrations de la plus cordiale sympathie, ce cri

si doux à leurs cœurs: « *Vivano i fratelli Valdesi! Evviva l'emancipazione dei Valdesi!* »

Qui dira l'émotion qui les saisit, le cri de reconnaissance et de joie qui s'échappa de leurs poitrines, quand, arrivés sous le balcon du Palais, ils se trouvèrent tout-à-coup en présence du prince magnanime qui, en brisant leurs chaînes, les avait appelés eux et leurs enfants à une nouvelle existence!



CONCLUSION

A 43 ans de distance cette émotion renaît le 17 Février dans le cœur de tous ceux qui ont eu le privilège d'assister à ces fêtes, qui, ce jour-là, pour la première fois se sont sentis de libres citoyens. Qu'elle se perpétue dans leurs enfants et dans les enfants de leurs enfants! Que ce jour soit tout entier consacré à une joyeuse reconnaissance; « et, puisse, comme l'écrivait un de nos vénérables pasteurs, cette reconnaissance n'être pas de ce jour seulement mais de tous les jours, et s'exprimer chez tous par une vie qui soit celle que Dieu demande de nous. Notre fête ne sera véritablement une belle fête, une bonne fête que si elle a pour résultat de nous rendre meilleurs Chrétiens et meilleurs citoyens. Qu'un vif amour pour le Seigneur, pour tous nos frères, à quelque dénomination qu'ils appartiennent, pour le roi, pour la patrie, pour cette patrie qui souffre et qui à tout prix veut

être affranchie, soient les sentiments dont elle nous laisse plus pénétrés que jamais! »

Ces lignes furent écrites en 1849 alors que toute l'Italie soupirait après l'affranchissement politique. Elle l'a obtenu depuis. Reste l'affranchissement moral. Notre patrie le *veut-elle à tout prix*? Non, malheureusement. Eh! bien, nous dirons, au lieu de *veut être affranchie*, **doit être affranchie**, et nous qui sentons combien cette délivrance est nécessaire à sa prospérité et à sa grandeur, nous travaillerons, sous le regard de Dieu, à la lui procurer.





